



## **Championnat de Guyane « EAU LIBRE »**

**22 février 2015**

**Lac Bois Diable a Kourou**

Limite d'engagement au **18 février 2015** sur

**[engagements.corenatguy@laposte.net](mailto:engagements.corenatguy@laposte.net)**

### **Règlement Eau Libre 2014/2015 :**

*Seuls quelques points essentiels sont abordés, l'intégralité du règlement eau libre est disponible dans le manuel FINA.*

*La compétition est réservée aux nageurs licenciés pour la saison 2014-2015.*

### **Equipement**

*L'équipement du nageur eau libre doit être identique à celui du nageur de piscine à savoir :*

- *Utilisation de lunettes de natation, de deux bonnets maximum, d'un pince nez et des bouchons pour oreilles sont autorisés.*

### **Epreuve**

- *Avant le départ, il sera réalisé à un appel nominatif des participants.*
- *Le départ doit s'effectuer dans une profondeur d'eau suffisante pour pouvoir nager immédiatement.*
- *La profondeur doit être en tout point du parcours de 1,40 mètre minimum.*
- *Un nageur qui se tient debout sur le fond pendant la course ne sera pas disqualifié, mais il n'a pas le droit de marcher ni sauter. En dehors de ce cas, les nageurs ne peuvent s'appuyer sur un objet fixe ou flottant et ne doivent pas toucher ou être touchés par un bateau d'escorte.*
- *Les épreuves d'eau libre sont des épreuves de nage libre*

### **Embarcations**

- *Les nageurs ne peuvent tirer un quelconque avantage en suivant l'allure ou en étant dans le sillage d'un autre nageur ou d'un bateau d'escorte.*
- *Les embarcations d'escorte doivent naviguer de façon à ne pas manœuvrer au milieu des nageurs.*
- *Un nageur peut être disqualifié si l'action d'une embarcation d'escorte est jugée « contraire à l'esprit sportif ».*
- *Les kayaks ont obligations d'assurer la sécurité d'une zone (par exemple délimitée entre 2 bouées) et non de suivre un ou plusieurs nageurs – en cas de comportement contraire, il peut y avoir disqualification du/des nageurs suivis.*

### **Report ou annulation d'une épreuve**

*En amont de l'épreuve, en fonction de la disponibilité du site d'accueil, de la réception des différentes autorisations préalables aux épreuves ou tout autres événements susceptibles de grandement perturber l'épreuve, les membres de la commission technique eau libre se réservent le droit de modifier voir d'annuler l'épreuve.  
Le jour de l'épreuve, en fonction des conditions climatiques, météorologiques, bactériologiques ou tout autres événements pouvant mettre en danger les participants, les organisateurs ou le public, les membres de la commission technique eau libre présents sur le site de la compétition se réservent le droit de modifier -voir d'annuler l'épreuve.*

### **Epreuves :**

les Poussines et Poussins (2004/2005), titulaires du Pass'sports de l'eau, effectueront 500 m.

Les Benjamins dames et messieurs effectueront 1 500 m.

Les Minimes et plus dames et messieurs effectueront 3 000 m.

Les Maîtres (25 ans et plus) participeront au 500 m ou au 1 500 m ou au 3 000m (1 seule épreuve).

Les Maîtres devront s'engager au 3 000 m en catégorie "Maîtres" ou "Minimes et plus" suivant le classement recherché.

### **Début des épreuves :**

L'appel des participants se fera à partir de **7h30 pour l'attribution des bonnets numérotés.**

Le départ du 500 m est prévu à **8h00**

Le départ du 1 500 m sera donné en fonction de la course précédente

Le départ du 3 000 m sera donné en fonction de la course précédente

### **Récompense :**

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

### **Forfait :**

Les forfaits devront être déclarés au moment de l'appel des participants.

### **Officiels :**

Chaque club engagé devra fournir 1 officiel.

Chaque club devra proposer une embarcation à rame pour suivre les participants.

**Engagement par nageur : 3.00 euros**